

	Conseil d'administration ordinaire du 19 février 2014 procès-verbal	Référence	PV CA_DIR 2014-1
		Révision	
		Date d'application	
		Version	1

VALIDATION

	Rédigé	Validé
Date	mai 2014	2 juillet 2014
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	DIXIT-Atoutext	Conseil d'Administration

Au titre des représentants de l'Etat :

Représentant le secrétariat général des ministères sociaux : Mme Agnès QUIOT est présente,

Représentant le directeur général de la santé : M. Alain FONTAINE est présent,

Représentant de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle : M. François COURAUD est présent,

Représentant la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation : Mme Martine BONNAURE-MALLET est présente.

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'ancien élève :

Représentant le mouvement des entreprises de France (MEDEF) : Monsieur Bernard MESURÉ est présent

Représentant la Fédération hospitalière de France (FHF) : Monsieur Cédric ARCOS est présent.

Représentant le Syndicat des Managers Publics de Santé (SMPS) : M. GAUTIER est présent.

Représentant la Confédération démocratique du travail (CFDT) : M. Michel ROSENBLATT est absent.

Représentant le syndicat Force ouvrière (FO) : M. Pascal de WILDE est absent.

Représentant la Confédération générale du travail (CGT) : M. Jean-Luc GIBELIN est présent.

Représentant l'Association des directeurs d'hôpital (ADH) : M. Frédéric BOIRON est absent.

Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP) : M. Thierry FOUÉRE est présent.

Représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS) M. Antoine GINI est absent.

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activité de l'école :

Mme Monique CAVALIER est absente,

M. Philippe THIBAUT est absent,

M. Yvon BERLAND est présent.

Représentants des enseignants-chercheurs ayant rang de professeur :

M. Denis ZMIROU est présent,

M. Olivier THOMAS est absent,

Mme Dominique THOUVENIN est présente,

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

M. François-Xavier SCHWEYER est présent,

M. Jean-François PETITJEAN est présent,

M. Bertrand PARENT est présent,

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé :

Mme Fleur CHAUMET est présente,

M. Didier GUÉRIN est présent,

M. Michel POMMERET est présent,

Mme Frédérique QUIDU est présente.

Représentants des étudiants préparant un doctorat :

Mme Anne-Lise TILLY est présente.

Représentants des élèves fonctionnaires :

Mme Léa CHENAL est présente.

Mme Marion BEAUVAIS est présente.

Procurations de :

M. Thibault à M. Berland

M. Thomas à M. Zmirou

Mme Cavalier à Mme Thouvenin

M. Bouvier-Muller à M. Arcos

M. Michel Rosenblatt à M. Guérin

M. Caré à M. Mesuré

Présents au titre de l'EHESP :

M. Chambaud, Directeur

Mme Dessen, Directrice adjointe – Secrétaire générale

M. Coat, Directeur de cabinet

Mme Gicquel-Bui, Secrétaire générale adjointe

Mme Prioul, Directrice des affaires juridiques

Mme Rio, Directrice des finances et du contrôle de gestion

M. Delaroche, Directeur du contrôle interne et de la certification des comptes

Mme Bloch, Directrice de la recherche et de l'innovation pédagogique

M. Marin, Directeur des études

Mme Ducos, Directrice des relations internationales

M. Grimaud, Directeur adjoint du département EPIBIOSTAT

Mme Surel, Directrice des ressources humaines

Contrôleur financier :

M. JARNIGON, Contrôleur budgétaire en région Bretagne

Autres invités :

Mme Schaetzel, chef de projet, IGAS

M. Ovaguimian, SMPS

(La séance est ouverte à 13 h 10 sous la présidence de M. Berland.)

(Après avoir fait l'appel, le président constate que le quorum est atteint.)

M. BERLAND.- Nous allons commencer ce Conseil d'administration exceptionnel dont vous savez que le point essentiel à l'ordre du jour est le projet de contrat d'objectifs et de performance 2014-2018, dont vous avez eu connaissance.

Nous disions en aparté que nous n'avons pas de procès-verbal sur lequel nous prononcer, nous verrons cela au mois de mars.

1. POINTS D'ACTUALITE

• Évaluation de l'AERES

M. CHAMBAUD.- Vous avez reçu le rapport d'évaluation de l'AERES, avec les commentaires de l'École. Nous pensions que le rapport serait public depuis un certain temps déjà mais nous ne l'avons pas encore vu publié sur le site de l'AERES. Peut-être avez-vous des questions sur le sujet, mais c'est une évaluation assez conforme à la précédente, elle montre qu'un certain nombre de choses ont évolué, d'autres sont en cours, tandis que d'autres problématiques relevées par l'AERES ne sont pas encore résolues.

L'appréciation générale est que le rapport est favorable à l'École, tout en soulignant la fragilité, notamment de son modèle hybride et de sa capacité à se développer dans le domaine de la recherche de par le nombre d'enseignants-chercheurs qui font de la recherche dans l'École. Cela étant, nous avons répondu que l'École démarre seulement sur ces sujets et que l'on peut compter un certain nombre d'éléments positifs, d'ailleurs soulignés par l'AERES. Nous sommes donc plutôt sur une optique de développement.

• Cour des comptes

Nous avons reçu la première partie contradictoire de la Cour des comptes, nous attendons le rapport définitif. Ce rapport n'est pas très long et fait, de mémoire, neuf propositions. Il cible principalement les aspects d'organisation de l'École, d'équilibre entre Paris et Rennes, et interroge un certain nombre de points précis sur l'ouverture des formations professionnelles et leur capacité à permettre une transversalité.

Ce rapport a beaucoup mobilisé les agents de l'École car un nombre important de documents et de données avait été demandé. D'après ma perception, le rapport n'est pas du tout à charge pour l'École, il ne remet absolument pas en question son modèle, ni dans un sens ni dans l'autre. Il plaide surtout pour des processus plus clairs et transparents et une organisation moins complexe.

Lorsque nous aurons les éléments du rapport définitif, ils seront communiqués aux membres du Conseil d'administration.

M. BERLAND.- J'ai noté un gros écart entre ce que j'avais pu percevoir des auditions et le rendu du rapport, dans lequel on ne trouve pas grand-chose finalement.

M. CHAMBAUD.- Nous nous attendions à des éléments plus critiques et précis sur des propositions. En l'occurrence, nous avons plutôt des propositions d'ordre général, dont il appartiendra à l'École de se saisir.

• Évolution de l'organisation de l'École

J'avais proposé de démarrer le processus autour du contrat d'objectifs et de performance dans un premier temps, puis de commencer à mettre en œuvre l'évolution de l'organisation de l'École lorsque nous en aurions une idée plus précise, au premier semestre 2014. Ce chantier a débuté hier seulement.

Dans ce cadre, j'ai souhaité avoir en appui une personne extérieure afin qu'elle nous donne un regard plus neutre sur les différents éléments d'organisation de l'École, et qu'elle puisse être opérationnelle rapidement de par une certaine connaissance de l'École.

J'ai sollicité le cabinet de la ministre des affaires sociales et de la santé, qui s'est mis en relation avec le cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche pour une mission d'appui de

l'IGAS, mais en demandant qu'elle puisse donner l'état d'avancement des travaux à la fois au MASS et au MESR. L'idée était d'avoir une personne à positionner comme chef de projet.

La personne en question est présente parmi nous puisqu'elle est arrivée hier, je la laisserai se présenter dans un instant. Sa lettre de mission, qui est publique, sera remise au Conseil. Celle-ci va durer jusqu'au mois de mai. J'aimerais que nous puissions être dans les créneaux que nous nous étions fixés au départ, c'est-à-dire que la réflexion sur l'organisation de l'École se fasse au 1^{er} semestre de cette année, avec un passage aux instances en juin et juillet qui permettrait, en fonction des modalités particulières, de la mettre en application dès le mois de septembre.

L'organisation de l'École a été rappelée dans tous les rapports qui se sont succédés sur l'EHESP. L'objectif, en travaillant bien entendu en interne avec l'ensemble des agents, est d'avoir des modalités d'organisation et de fonctionnement plus simples et lisibles, et qui permettent d'avoir plus de souplesse et de transversalité dans nos activités.

Mme SCHAEZEL.- Je vais rapidement me présenter puisque les différents éléments vous ont déjà été indiqués par le directeur.

Je m'appelle Françoise Schaezel, je suis inspectrice générale des affaires sociales. Je connais l'École pour y avoir été élève médecin inspecteur de santé publique. J'y ai ensuite été enseignante durant un peu moins de dix ans, et je l'ai quittée dans les années 2000.

La commande vous a été décrite, elle se situe sous la houlette du cabinet des affaires sociales et de la ministre de la santé, en relation avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette mission, a priori, se déroulera sur trois mois et n'est pas à temps complet. Je vais essayer d'être sur place le plus souvent possible mais j'ai une autre mission par ailleurs en France.

Il s'agit de voir comment l'organisation actuelle doit et peut évoluer, en relation notamment avec le projet de contrat d'objectifs et de performance, qui est le fil rouge de toute la mission que je vais conduire. Je pense le faire de la façon la plus participative possible, il est extrêmement important d'entendre les différentes parties prenantes et catégories de l'École. Il n'a échappé à personne que l'École a beaucoup évolué et a connu des moments de crise. Il faut donc examiner les choses en ayant à l'esprit la nécessité de donner le plus possible de sens et de lisibilité par rapport à un COP dont vous allez discuter aujourd'hui. En même temps, il faut de la souplesse et, surtout, un espace de prise de parole de chacune des parties prenantes de l'École.

Merci d'avoir autorisé, monsieur le président, que je sois observatrice cet après-midi.

M. BERLAND.- Avez-vous des remarques sur ces différents points évoqués ?

Mme QUIDU.- J'ai une question à propos du rapport de l'AERES concernant le PRES Sorbonne Paris Cité ; il y a une réponse commune mais pas de réponse établissement par établissement ?

M. CHAMBAUD.- Si, c'est-à-dire qu'il y a une réponse globale sur l'évaluation de Sorbonne Paris Cité. Par ailleurs, dans le cadre de l'évaluation de l'École, nous avons fait une réponse particulière avec, ce qui avait été voulu dans le cadre de Sorbonne Paris Cité, un chapeau commun sur l'ensemble des réponses des établissements. On le retrouve dans le commentaire.

J'ai encore deux points particuliers à vous communiquer aujourd'hui. Je vous annonce le départ d'Olivier Thomas, membre de ce Conseil depuis un certain nombre d'années. Il a fait valoir ses droits à la retraite à la fin de la semaine prochaine. Mais il ne nous quitte pas complètement puisqu'il a fait une demande d'éméritat, dont j'espère qu'elle pourra être vite acceptée.

De la même façon, Thibault Delaroche, en charge du contrôle interne et de la certification des comptes, qui a beaucoup fait progresser ces aspects de contrôle interne dans l'École, part en fin de détachement pour rejoindre la ville de Rennes et Rennes Métropole.

M. le PRÉSIDENT.- Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous pouvons passer à l'essentiel de l'ordre du jour.

2. [Projet du contrat d'objectifs et de performance 2014-2018 : examen de la première version](#)

M. COAT.- Le processus a été lancé au mois de juillet dernier, après élaboration d'une note d'orientation stratégique que nous avons examinée en juin 2013. Un dispositif de concertation interne a été mis en

place avec 7 groupes de travail thématiques et un certain nombre de consultations externes organisées par ces groupes.

Aux mois de novembre et décembre, les instances ont été consultées sur le plan et l'architecture de ce projet de contrat. En janvier, a été rédigée cette version n°1 du contrat d'objectifs et de performance pour la période 2014-2018.

Les deux grandes orientations transversales qui sous-tendent ce document sont :

- ◆ l'accompagnement des évolutions de notre système de santé ;
- ◆ la compréhension et la participation à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce projet vise à mobiliser les forces de l'École autour de 5 thématiques prioritaires :

- les politiques sociales et de santé ;
- l'organisation et le management des services de santé ;
- l'environnement et la santé ;
- la sécurité sanitaire ;
- la promotion et la prévention la santé.

Ce document stratégique se veut résolument synthétique et fait une vingtaine de pages. Les travaux réalisés et les priorités repérées par les groupes de travail ont permis de structurer ce document en 10 objectifs opérationnels, assortis d'un certain nombre d'engagements précis, regroupés autour de 4 enjeux majeurs pour notre établissement pour les cinq années à venir :

- un grand établissement d'enseignement supérieur et de service public à fort ancrage professionnel, dont 3 objectifs sous-jacents autour de la formation, la recherche, l'expertise ;
- une école légitimée et reconnue au travers de ses partenariats locaux, nationaux et internationaux, avec 3 objectifs autour de l'animation de réseau, ses activités internationales, son ancrage et son appartenance à deux Comue ;
- une école tournée vers l'innovation et l'optimisation de son fonctionnement, avec un premier objectif autour de l'innovation pédagogique et le projet d'école numérique, le deuxième objectif concerne l'évolution de son organisation et la consolidation de son modèle économique ;
- une école soucieuse de la diversité, de la promotion et de la qualité de vie de sa communauté, avec un 1^{er} objectif autour de la vie étudiante et la vie de campus, et un 2nd objectif de porter un projet social fédérateur.

Comme vous le constatez, un certain nombre d'engagements sont proposés qui s'accompagneront d'indicateurs de réalisation et de suivi de l'exécution de ce contrat, en lien avec nos deux ministères de tutelle. Nous sommes dans une phase de consultation des instances en ce mois de février, avant d'engager le dialogue contractuel avec les ministères. Un calendrier plus précis devrait pouvoir être apporté prochainement.

M. CHAMBAUD.- Je peux ajouter que les trois autres instances ont été consultées ces dix derniers jours. Vous avez dans vos chemises une synthèse de ce qu'ont produit le CS et le CF, sachant que, pour ce point, nous avons répété ce qui avait été fait à plusieurs reprises et qui semblait être un élément positif : des temps communs entre le Conseil scientifique et le Conseil des formations. Nous avons eu aussi une discussion avec le Comité technique dont nous n'avons pas eu le temps de faire la synthèse car il se déroulait avant-hier. Cela a aussi été un temps riche de débats autour de certains points.

Ceci pour dire que nous sommes vraiment dans une phase de recueil des avis des uns et des autres. Ce qui va nous permettre d'avoir une version vraiment consolidée dans les deux mois qui viennent sur ce COP.

Vous avez vu que le choix délibéré a été de faire un document ramassé. Il me semble important de savoir si vous êtes en accord avec cela car, à l'évidence, lorsqu'on fait un document ramassé, on ne peut pas tout évoquer, notamment sur les activités régulières de l'École. Pour nous, il s'agit vraiment d'avoir des éléments sur ce que nous souhaitons mettre de l'avant dans un document de ce type.

Sachant qu'il sera pourvu aussi d'un certain nombre d'annexes, d'indicateurs et quelques éléments sur l'activité de l'École. C'est vraiment un document de projection dans les cinq prochaines années sur ce que l'École souhaite et peut faire.

M. BERLAND.- Donc, nous serons amenés à voter sur ce COP au mois de juillet.

M. ARCOS.- Merci de cette présentation. Au nom de la Fédération hospitalière de France, nous souhaitons, avant toute chose, saluer le progrès assez important accompli dans l'élaboration de ce document, à la fois plus simple, ramassé, opérationnel. On ne peut que se satisfaire que vous ayez entendu les appels des membres du Conseil et autres partenaires de l'établissement en faveur d'un document non pas pluriel d'objectifs mais clarifiant les axes stratégiques.

Les regrets portent simplement sur le temps nécessaire à la signature de ce COP, nous savons bien que l'École n'en est pas responsable et que le positionnement des tutelles peut expliquer cette situation. C'est dommage car cela peut donner l'impression d'un certain flottement dans la stratégie de l'École. En tout cas, je voudrais vraiment retenir l'aspect positif de ce document.

Avant d'aborder le fond avec quelques remarques, je crois devoir dire que les milieux professionnels, en particulier la Fédération hospitalière de France, sont très en attente du positionnement des tutelles, en particulier du ministère de l'Enseignement supérieur. Il est important que la forme contractuelle de ce document ne se réduise pas à des objectifs assignés à l'École. Nous attendons aussi des engagements de la part des tutelles, que nous serions très intéressés de connaître, y compris en espèces sonnantes et trébuchantes que le MESR est prêt à mettre dans la réalisation des objectifs d'une école largement financée par les milieux professionnels, comme on le rappelle souvent.

Concernant le fond de ce document, on aurait évidemment souhaité que la dimension professionnelle soit davantage présente et réaffirmée ; cette remarque était attendue mais je m'y livre malgré tout. Nous souhaitons surtout que la réingénierie des formations professionnelles, notamment des directeurs d'hôpitaux et d'établissements sociaux et médico-sociaux, soit déclinée opérationnellement. C'est un enjeu absolument majeur au regard des attentes des milieux professionnels.

Une autre interrogation concerne l'objectif de la révision du mode de gouvernance, et j'aimerais quelques éclairages sur les pistes de travail.

Ceci pour rappeler notre attachement extrêmement fort, et je ne serai pas le seul dans ce cas, à ce que le Conseil d'administration continue à refléter un ancrage professionnel très fort. Il ne faudrait pas qu'une évolution de la gouvernance coupe l'École de ce qui fait à la fois sa force et son originalité, qui passe d'abord selon nous par son ancrage professionnel, sa reconnaissance et son attachement aux milieux professionnels et à la formation des cadres du système de santé.

M. POMMERET.- Ayant le « malheur » d'être en face de vous, j'ai vu les deux ministères faire des gestes au moment d'évoquer la signature du COP au mois de juillet. J'aimerais qu'ils interviennent plutôt que de limiter leurs remarques.

M. COURAUD.- Pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le processus commence par l'élaboration d'un projet du contrat, projet qui est ensuite présenté à la tutelle. Peut s'engager alors un dialogue avec la tutelle, et lorsqu'il sera terminé, on aboutit en principe à un accord, puis à la signature. Donc, un dépôt du projet au mois de juillet, sur lequel vont être prises des décisions de financement, me semble un peu tardif. C'est un peu tard car cela va engager le dialogue avec la tutelle très tardivement dans une année qui est en fait la première du contrat.

M. BERLAND.- Il serait bien d'avoir les détails, si le ministère nous dit que la signature doit intervenir au mois de juin ou juillet, nous ferions un Conseil d'administration extraordinaire. Nous sommes un peu dans le flou quant à la date.

Mme QUIOT.- Le ministère de la Santé se cale sur le calendrier Enseignement supérieur et Recherche puisqu'il s'agit d'une contractualisation de la vague D. Il n'y a pas de débat sur ce point. Vous avez senti notre scepticisme car nous nous sommes interrogés sur ce calendrier et le sens donnés à la signature ou à l'approbation par le CA du projet. Je pensais, en effet, que la fin du dialogue contractuel se situerait en juillet, et donc la signature du contrat et son début de mise en œuvre. C'est ce que j'avais compris initialement, mais je ne sais plus si c'est le calendrier que vous aviez annoncé.

M. COURAUD.- Notre Direction avait compris que l'École souhaitait avoir un délai pas trop contraint en raison du changement de Direction et de l'élaboration d'un nouveau projet. Avoir un peu de temps était une demande de l'École. Si, au contraire, vous souhaitez aller plus vite, c'est possible, cela fera partie du dialogue. Peut-être avons-nous pu réagir à l'évocation du mois de juillet, mais le projet aura quand même été élaboré en amont, avec des dialogues entre l'École et la tutelle. Si nous sommes, au moment de la présentation officielle du projet, déjà bien engagés dans les interactions entre les tutelles et l'École, je pense que c'est jouable.

M. CHAMBAUD.- Vous voyez bien où nous en sommes, c'est-à-dire que sous réserve de vos observations, le document est maintenant à peu près stabilisé. Et donc, lorsque je parle du mois de juillet, je pense que cela correspond à ce que vous dites ; les éléments sont présents de notre côté. Ensuite, la discussion porte sur ce que cela entraîne en moyens, en possibilités de soutien, que ce soit du côté du MASS ou du MESR.

Nous n'aurons pas de difficultés à présenter au Conseil d'administration un document avant le mois de juillet, mais il me semblerait intéressant d'avoir auparavant des allers-retours avec les deux ministères pour savoir comment est reçu le document et comment on peut avoir des points de contractualisation.

En tout cas, encore une fois sous couvert des remarques d'aujourd'hui, toutes les instances ont été consultées et nous allons les consulter de nouveau avec le document final. Nous pouvons le faire assez rapidement.

M. BERLAND.- Nous devons être bien d'accord sur le temps. D'abord, il y a un positionnement du Conseil d'administration sur un document et des engagements qui conviennent. Ensuite, un dialogue va s'instaurer avec l'État, dont dépendra le positionnement du CA sur la signature d'un contrat puisque c'est partenarial. Nous nous préparons donc à avoir un document partagé en CA, qui arrêtera un positionnement, et s'engagera ensuite un dialogue dont les résultats feront également l'objet d'une position du CA.

M. GIBELIN.- Vous venez de reprendre l'essentiel de ce que je voulais dire. La question du mois de juillet se pose plus par rapport au terme du processus. Cela nécessite les allers-retours que vous évoquiez mais aussi avec le Conseil d'administration. Je me retrouve pour une part dans l'intervention de Cédric Arcos sur les questions de financement. Globalement, les orientations correspondent à des éléments qui ont déjà été évoqués à plusieurs reprises.

Maintenant, la question, en écho à ce qui a été évoqué dans les rapports, se pose sur les moyens d'accompagnement. Sinon, le sens de la discussion va rapidement être limité. Il faut maintenant des éléments complémentaires, et que cette partie fasse l'objet d'allers-retours avec le Conseil d'administration.

M. BERLAND.- Il faut nous mettre d'accord sur une date qui conviendrait pour le positionnement de l'École et le dossier envoyé aux ministères. Cela sera suivi d'un dialogue et il faudra effectivement des allers-retours avant qu'un vote traduise la position du CA sur ce partenariat.

Nous nous demandions avec le directeur si, lors du CA du 26 mars, nous serions en mesure d'arrêter le positionnement de l'École sur le document. Il me semble que c'est possible dans un mois puisque le travail a été fait. On peut discuter des virgules et des points, mais cela ne changera pas considérablement l'écologie du dossier. En revanche, la discussion avec les tutelles peut conduire à changer, et peut-être le 26 mars pourrait être l'occasion de se positionner.

M. PARENT.- Dans le processus de dialogue qui aboutira à la contractualisation, on vient d'évoquer la question des moyens financiers, mais qui construit cet aspect du contrat ? À partir du moment où l'on a arrêté un accord avec de grandes orientations, des engagements, etc. l'École construira-t-elle ce volet financier à négocier, ou cela se fera-t-il du côté des ministères ?

M. BERLAND.- Habituellement, on ne propose pas la note au ministère pour discussion. Je vais peut-être les laisser expliquer la manière dont les euros seront mis en face de nos propositions.

M. COURAUD.- Cela n'a pas changé, sur la base de ce qui a été réalisé au cours des derniers contrats autour du potentiel de l'École, nous attendons des propositions, de projets identifiés, et des moyens seront donnés évidemment en fonction des possibilités du moment. Mais c'est sur cette base que les moyens seront donnés et non l'inverse ; on ne part pas d'un budget qui existerait a priori et la question n'est pas de savoir comment l'École va utiliser ce budget. L'École fait des propositions et se projette sur

les cinq ans à venir, avec un certain nombre de projets identifiés en formation et en recherche, et c'est sur cette base que le ministère essaiera de trouver les moyens correspondant.

M. PARENT.- Si j'ai bien compris, dans sa forme actuelle, on est très loin de ce que l'Enseignement supérieur attend. Il y a un débat sur des orientations, des engagements et bientôt des indicateurs, et tout ne sera pas modifié aujourd'hui puisqu'il existe sans doute un accord de principe autour de ces derniers. Mais dans sa forme actuelle, est-ce qu'il manque l'aspect portant sur des projets concrets que l'Enseignement supérieur pourrait financer au travers de dotations, de postes ou d'autres modalités ?

M. COURAUD.- Il y a un certain nombre de pistes, car on ne peut pas tout prévoir cinq ans à l'avance en matière de formation et recherche. Il est clair que l'on ne peut pas savoir si, en 2017, sera créée ou développée une équipe dont on ne connaît même pas l'existence. On ne peut pas descendre à une granularité extrêmement fine dans ce type de prospective, mais cela n'empêche pas d'avoir de grands axes de développement.

Au stade actuel, des choses sont encore à préciser, mais on voit bien l'évolution, les priorisations, les choix dans les objectifs, dont certains sont déjà bien engagés tandis que d'autres sont dans une perspective plus lointaine. C'est normal, tous les projets ne peuvent pas être au même niveau de développement.

Un certain nombre de pistes de financement sont indiquées, comme les CPER, reste à savoir si c'est exhaustif. Et sur des moyens qui seraient demandés plus spécifiquement au MESR, j'ai lu à la dernière page que les emplois étaient prioritaires, avec des enseignants-chercheurs, des postes supports et des contrats doctoraux. J'ai lu dans les demandes budgétaires des indications sur la façon dont ces emplois seraient utilisés. On pourrait peut-être aller plus loin, mais de notre côté, j'ai plutôt l'impression que des pistes vraiment précises sont évoquées dans ce document.

M. PARENT.- A priori, il n'y aurait pas à descendre beaucoup plus en granularité.

M. COURAUD.- C'est peut-être le sujet de discussion de cet après-midi, peut-être des points méritent-ils d'être approfondis. Mais en première réaction sur le document, je pense qu'en général, les universités ne descendent pas plus finement dans leur projet, on ne peut pas prévoir à cinq ans si l'on aura besoin d'un poste pour le développement d'une unité dont on ne connaît pas encore l'existence. Surtout dans le domaine de la recherche ; les grands axes doivent être absolument construits, mais le détail des actions est plus difficile à préciser très en amont.

M. POMMERET.- Faisant partie du Comité technique, j'aimerais que l'on puisse prendre l'engagement de communiquer aux membres du CA assez rapidement les remarques qui y ont été faites. Mais pour que le débat puisse avancer, je voudrais rappeler les grandes remarques.

La première portait sur la présentation des axes thématiques, le fait de travailler davantage sur une présentation et une argumentation communes. Nous avons également posé le problème de l'équilibre, rappelé d'ailleurs par l'AERES, entre les deux Comue.

Il a aussi été question de l'abandon de certaines missions, une partie concernant le handicap avec notamment la MSSH. Mais nous voulions surtout parler globalement de la place du handicap à l'École dont nous souhaitons qu'il soit une thématique forte et défendue par l'École. La rédaction du document donne l'impression d'abandonner cette partie. C'est assez ambigu et nous avons demandé avant-hier que ce point soit bien réaffirmé. Je pense que toutes les formations faites à l'École ne peuvent pas se priver d'un tel champ.

Nous avons aussi parlé de l'approche comptable de ce document.

M. BERLAND.- Pour la discussion, François, pourriez-vous préciser la part du contrat qui concerne l'École et celle qui concernera la participation de l'École aux deux communautés ?

M. COURAUD.- La mise en place des communautés va modifier la façon dont les contrats étaient préparés précédemment. Pour être un peu schématique et de façon opérationnelle, la dotation récurrente de base donnée à l'École sera probablement renouvelée avec des modifications relativement faibles. Et tout ce qui sera donné en plus le sera au travers de la communauté d'universités. Cela montre l'importance du rattachement à une Comue. Pour l'EHESP, se pose de nouveau la question du rattachement à une communauté.

La lecture de la loi par le directeur de cabinet de notre ministre est que l'on ne peut être membre que d'une seule communauté, mais on peut être associé à plusieurs. C'est la règle générale. Parmi les établissements universitaires, la très grande majorité a vocation à n'être rattachée qu'à une seule communauté. Un certain nombre d'établissements sont à vocation nationale et associés à plusieurs communautés. Dans ce cas, la demande du ministère est que l'établissement soit membre d'une seule communauté et associé aux autres.

Deux établissements en France sont à cheval sur deux communautés : l'EHESP et l'Université technologique de Compiègne. La règle générale est a priori applicable, mais une exception est éventuellement possible. Ce n'est pas tranché mais pas complètement exclu non plus, et je ne peux pas en dire plus aujourd'hui. Cela ne concernant que deux établissements, la situation est très exceptionnelle et peut éventuellement nécessiter un traitement exceptionnel.

Il sera de toute manière très important, quelle que soit la décision de rattachement final, de justifier un double rattachement par les activités de l'établissement, ce qui est le souhait écrit de l'École dans le COP.

Je voulais simplement attirer votre attention sur un point : comme les moyens supplémentaires seront donnés à 'LA' communauté, il est extrêmement clair que ce ne sera pas donné aux deux communautés pour l'EHESP. Il n'y aura qu'une seule distribution au travers de l'une des deux communautés et un seul contrat. Comme les deux rattachements sont dans deux vagues différentes, cela sous-entendrait deux contrats, ce qui est absolument impossible. Donc, il n'y aura qu'un abondement en moyens supplémentaires au travers d'une seule communauté.

Cela signifie que dans la relation avec la tutelle MESR, même si l'École est membre des deux communautés, l'une sera plus importante que l'autre en matière de soutien financier. L'École ne peut s'abstraire de cette contrainte. Il faudra quand même que les moyens demandés en supplément le soient au travers du contrat de l'une des deux communautés.

Enfin pour être complet, des moyens importants vont être demandés dans le cadre du CPER Bretagne et il peut très bien y avoir dissociation avec les demandes faites à ce titre, sachant qu'il sera sûrement difficile de demander à la fois en Île-de-France et en Bretagne. Mais on peut très bien imaginer que les moyens venant de la tutelle MESR soient au travers de la participation à la communauté SPC, et que les moyens pour le développement du campus passent par le CPER Bretagne. Ce n'est pas du tout impossible. Cela traduirait l'appartenance aux deux sites. Mais, dans chacun des financements, il faut choisir.

M. CHAMBAUD.- Quelques points dans le prolongement de ce que vient de dire M. Couraud. Tout d'abord, merci de certaines de ces précisions. D'où l'importance d'être en relation avec le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour commencer à travailler un certain nombre de points. Ce qui se reflète dans ce que vous voyez aujourd'hui du COP.

Comme cela a été dit, notamment par vous, monsieur Couraud, nous sommes dans la première véritable négociation avec le MESR. Auparavant, nous étions plutôt dans l'optique où l'École se positionnait sur un certain nombre de choses mais avait très peu d'antécédents, même si un travail avait été fait dans le cadre de l'ENSP. En l'occurrence, c'est la première fois qu'on le pose de façon aussi forte par rapport à notre contractualisation avec le MESR. Pour revenir sur ce que vous dites, je pense que l'École devra aussi défendre le fait que la dotation de base doit correspondre à ce qu'elle est aujourd'hui, y compris dans les développements des dernières années.

Sur les deux communautés d'universités et d'établissements, c'est un travail que nous commençons à faire ; quelles que soient les décisions prises, nous avons tout intérêt à bien préciser les éléments que l'on retrouve à titre principal à Rennes et ceux à titre principal à Paris. Il y a aussi l'enjeu que Rennes et Paris travaillent ensemble, mais on voit bien qu'un certain nombre d'activités peuvent être distribuées. Je pense que le ministère est dans cette attente, et il est tout aussi important pour nous de pouvoir dire ce que nous allons demander pour les activités rennaises, d'une part, et pour les activités parisiennes, d'autre part. Il est important de faire figurer dans le COP la répartition de ces activités, peut-être en annexe.

Par ailleurs, nous connaissons aujourd'hui un certain nombre de soutiens sur le plan immobilier, par la Région Bretagne, le CPER ou d'autres dispositifs au niveau régional. Il est assez clair que la grande

partie des points immobiliers, si ce n'est la quasi-totalité, se pose à Rennes. Sur ce point, nous avons déjà une discussion avec nos interlocuteurs rennais ou de la Région Bretagne, voire de deux Régions si c'est l'orientation finale. Le problème avec l'activité parisienne est complètement différent : avoir un lieu unique qui ne sera pas la propriété de l'École mais où elle pourra développer ses activités.

Mme BONNAURE-MALLET.- Je me permets d'ajouter un point, on parle de la négociation avec vos tutelles, mais il ne faut pas oublier en toile de fond les négociations avec les collectivités. On a parlé du CPER, cette fois-ci, nous ne partons pas pour un « contrat de projet » État/Région comme pour le précédent, mais dans un « contrat de plan » avec une notion d'aménagement, d'enrichissement des patrimoines en immobilier et investissement. On évoque des difficultés attachées à l'immobilier, mais pour être très claire : l'État ne peut abonder sur l'immobilier pour l'EHESP compte tenu que son ministère de tutelle principal est celui de la Santé. Mais cela ne veut pas dire que l'École n'est pas éligible au CPER.

L'État ne mettra pas d'argent sonnante et trébuchante pour une construction éventuelle à l'EHESP mais il en mettra pour Rennes 2. Et comme le CPER équivaut à 1 euro Etat/1 euro Région, vous n'y verrez rien dans la globalité de la Région Bretagne. Aussi, je ne voudrais pas entendre dire ici que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur son programme 150 immobilier, ne met pas d'argent dans le cadre du CPER.

Techniquement, ce n'est pas possible, mais dans le cadre des négociations avec le conseil régional de la Bretagne, vous êtes éligibles.

Dans le cadre du CPER, on peut demander des ressources humaines, par exemple un CDD de type ingénieur de recherche pendant trois ans (50 k€ par an). Mais l'État ne sait pas payer 150 k€ en ressources humaines ; c'est le conseil régional qui les donnera et l'État mettra les 150 k€ à l'Université de Rennes I pour l'équipement. C'est une opération blanche. Attention, les lignes ne veulent pas dire que l'on « ne met pas » : l'État met 1 euro lorsque la Région met 1 euro, et inversement.

C'est très important car les discours peuvent être différents. Sachez que nous sommes dans une période un peu « chaude » de priorisation des projets CPER pour la Région Bretagne. Il y a, bien évidemment, un dialogue entre le conseil régional, les métropoles, et pour nous avec Rennes Métropole mais aussi Brest Métropole Océane à l'ouest. Les conseils généraux peuvent participer aux CPER, comme les grands organismes ; c'est de la négociation. Et la copie qui partira, en l'occurrence, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sera co-signée par le préfet de Bretagne et le président du conseil régional. Il n'y aura qu'une seule copie, cela signifie que l'on s'entend sur les opérations qui vont être soutenues.

Maintenant, les montages financiers vont apparaître à décharge ou à charge du ministère de l'Enseignement supérieur ou du conseil régional de Bretagne ou des métropoles, mais ce seront des opérations à 100 % honorées ou honorables.

M. POMMERET.- Je ne veux pas relancer le débat car ce n'est ni le lieu ni le moment, mais vous remarquerez, madame, que depuis qu'elle existe, l'EHESP n'a eu de cesse de vouloir appartenir à deux ministères de tutelle. Or, j'entends de ce que vous dites que, malgré tous nos efforts, nous ne pourrions appartenir qu'à un seul ministère de tutelle. Nous avons toujours eu une double tutelle et nous souhaitons vraiment montrer que, dans le paysage national, cette expérimentation existe et qu'elle ne doit pas être condamnée ou réduite à la portion congrue.

Mme BONNAURE-MALLET.- Vous êtes très implantés en région Bretagne et vous êtes extrêmement soutenus par les collectivités. Nous tenons à votre présence sur le territoire breton, c'est extrêmement clair. Nous nous organisons à faire les montages nécessaires pour que l'Enseignement supérieur et la Recherche participe à l'École. Mais, si je peux être claire, il y a des choses que je ne peux pas entendre car elles sont assez erronées.

M. ZMIROU-NAVIER.- J'ai besoin un peu d'éclaircissement car le CPER est un montage malgré tout subtil et délicat. Nous avons bien compris que la Région, les collectivités territoriales, et l'État dans sa représentation régionale, constituent les acteurs, avec des objets investissements et des objets fonctionnement, personnels et autres. Et nous avons bien compris que la contribution État ne peut pas porter sur la partie investissement.

Deux exemples nous intéressent particulièrement. C'est d'abord l'accueil de nos élèves dans les résidences, mais aussi éventuellement d'autres acteurs rennais puisque cela fait partie du projet d'intégration, ce qui implique de l'investissement et du personnel associé à son fonctionnement. C'est ensuite le grand projet de développement de l'École numérique, qui comporte à la fois de l'investissement et du personnel associés également pour son fonctionnement.

Donc, on pourrait, subtilement, intelligemment, obtenir un appui sur chacun de ces deux volets ; de l'État sur la partie fonctionnement et de la Région sur la partie investissement. Est-ce ainsi qu'il faut comprendre les choses ?

Mme BONNAURE-MALLET.- Je peux vous affirmer que les résidences sont dans le CPER, la ligne est totalement écrite. Et en ce qui concerne le CPER Recherche, des demandes d'équipements ont été faites, le projet est bien arrivé.

Maintenant, je ne peux absolument pas me prononcer sur le sort que connaîtront ces projets ; on nous demande de faire remonter les projets bretons au ministère sans que l'on en connaisse l'enveloppe. Nous ignorons où sera mis le trait par rapport à l'enveloppe budgétaire. Mais je peux vous assurer que tous les projets remontés par l'EHESP sont bien arrivés et sont extrêmement fléchés et alignés dans les tableaux, au même titre que l'Université Rennes 1 ou d'autres.

Pour mieux comprendre, j'aimerais que vous regardiez ce qui se passe avec la station biologique de Roscoff qui est tout de même extrêmement financée par le CPER breton. Or, la station dépend de l'UPMC de Paris 6. Voyez que l'on peut être dans un endroit géographique, soutenu par les objets qui permettent de financer une région, et appartenir à un grand établissement en dehors de cette région.

M. FOUÉRE.- Je vais revenir à un niveau plus « bas » de la discussion pour dire que notre organisation syndicale, le SMISP, a pris acte du document de présentation générale du COP, dans laquelle nous nous retrouvons globalement.

Le débat s'est essentiellement tenu avec le MESR, mais il va être important pour un dialogue de gestion entre l'École et les ministères, que nous puissions connaître les engagements pluriannuels du ministère de la Santé sur ce contrat, notamment pour la formation des filières fonction publique État.

J'ai rappelé hier à M. Bras, secrétaire général des ministères sociaux, lors du comité national de concertation des ARS, qu'il était important que nous restions engagés sur un certain nombre de formations, notamment sur l'inspection contrôle mais aussi la veille sécurité sanitaire. Par conséquent, il nous semble important dans le cadre de ce dialogue avec notre organisation syndicale, que nous puissions avoir, à un moment donné, des retours du ministère de la Santé sur des engagements au maintien de la formation des fonctionnaires de l'État, tant au niveau des inspecteurs de santé publique que des PhISP, des IASS, des IGS et IES. Dans le cadre de ce dialogue, il est important que nous puissions avoir des éléments d'information.

Nous sommes prêts à faire des propositions un peu plus fines à l'EHESP. Nous travaillons sur un document depuis quinze jours, depuis notre dernier séminaire. À notre avis, il apporte des précisions sur ce que pourrait être la formation des médecins-inspecteurs de santé publique, et peut-être d'un certain nombre de collègues professionnels de santé engagés tant au sein du ministère de la Santé que d'autres, je pense, aux MEN.

Nous allons vous faire parvenir ce document que je ne vais pas vous décrire. Il va assez en profondeur sur ce que l'on pourrait être amené à prendre en compte dans le cadre des contraintes budgétaires de l'EHESP, mais aussi sur les filières puisque certaines sont très faibles en effectifs. À partir de cela, nous attendons un retour de la Direction avec les éléments budgétaires que vous aurez pu fournir à la Direction de l'EHESP.

Je ne sais pas si je suis clair : tant que nous n'avons pas d'élément budgétaire de la part du ministère de la Santé sur les engagements pluriannuels pour les cinq ans, comme c'est le cas pour le MESR, il nous est difficile de nous situer. C'est pourquoi un retour nous semble indispensable, tout comme les collègues le disaient d'ailleurs des milieux professionnels. Peut-être pourrez-vous le faire dans le courant du mois de mars ou avril avant une signature en juillet.

M. CHAMBAUD.- Une petite réaction par rapport à ce qui vient d'être exposé car le sujet est important et devant nous. En fait, deux éléments interviennent en même temps s'agissant des filières. Ce n'est pas tout à fait pareil pour les médecins de l'Éducation nationale dont les effectifs sont encore importants

cette année, et pour les médecins ou pharmaciens inspecteurs de santé publique dont les effectifs sont extrêmement faibles, c'est-à-dire moins de dix. C'est un vrai sujet pour nous car ces derniers demandent malgré tout un effort de formation et représentent donc un coût important.

Mais on voit aussi, et c'est un peu la même situation avec les inspecteurs des affaires sanitaires et sociales, qu'il existe une problématique beaucoup plus large que celle de la formation : l'avenir des services dans lesquels ces personnels vont oeuvrer par la suite. Je serai très heureux d'avoir les propositions du SMISP sur le cas particulier des médecins inspecteurs. Mais on voit bien que le sujet doit être travaillé avec le MASS pour voir comment faire évoluer des contenus professionnels en fonction de ce que l'on en attend dans les structures où ils officieront. C'est un élément auquel nous devons être très attentifs.

M. FOUÉRÉ.- D'autres paramètres jouent, notamment la mise en place du DPC (développement professionnel continu), le dispositif Sauvadet pour la résorption des emplois précaires dans la fonction publique, des dispositifs que vous allez assumer peut-être en partie avec les établissements, comme le DIF (droit individuel à la formation) car des collègues commencent à avoir des droits acquis importants en la matière. Ces éléments sont à prendre en compte par le ministère dans le cadre de ce dialogue.

M. OVAGUIMIAN.- Pour la filière fonction publique hospitalière, je m'associe à ce que disait notre collègue représentant les MISP. Nous saluons le travail réalisé et qui se poursuit sur la clarification et la lisibilité des différentes offres des formations de l'École, et l'affirmation du rôle de l'École dans la formation des cadres hospitaliers.

Sur le volet vie à l'École, nous sommes aussi très vigilants sur les modalités d'hébergement des élèves, dans leur forme assez large, et sur l'animation de la vie associative qui est pour nous aussi très importante. Comme Cédric Arcos pour la FHF, nous saluons le travail réalisé dans le cadre du COP, qui va dans le bon sens pour le SMPS.

M. PARENT.- Comme notre collègue, je vais revenir sur quelque chose d'assez « bas » qui renvoie au contenu du document. De manière générale, celui-ci est pertinent, lisible, compréhensible, correspond à la trajectoire de l'École, à nos attentes et nos débats.

Je voudrais discuter d'une petite chose mais qui me semble extrêmement importante au fond : rationaliser et consolider l'offre de formations diplômantes en lien avec les Comue. Dans un précédent CA, j'avais évoqué la nécessité de rationaliser mais qu'est-ce que cela signifie au fond ? Le document précise qu'il va être mis fin à la participation à certaines formations jusqu'alors portées en cohabilitation, comme le M1Sciences cliniques et infirmières, on entre ensuite dans le détail. Mais s'agit-il d'une proposition, d'une décision, prise par qui, où ?

À mon sens, ce qui relève du COP est l'idée de rationaliser l'offre, quelques engagements, une cartographie des formations qui correspondent aux missions et aux axes stratégiques. Mais faut-il aller jusqu'à dire que l'on fait un trait aujourd'hui sur telle formation et demain sur telle autre ? Cela relève-t-il du COP ou des instances et de la vie de l'École, des partenariats entre les enseignants avec d'autres universités, etc. ? Par exemple, est-ce au niveau du COP que l'on décide d'effacer ou de créer un master en « Health Administration » en langue anglaise pour publics internationaux ?

M. COURAUD.- Je peux juste dire comment nous, tutelle, recevons ce type d'information au sein d'un projet de contrat. Sur ces points précis, je trouve qu'on le reçoit bien ; si l'on n'indiquait qu'une rationalisation du portefeuille de formations sans plus d'indications, on pourrait dire qu'une telle affirmation manque de crédibilité. En l'occurrence, on n'a pas besoin d'être exhaustif, il suffit de donner un ou deux exemples auxquels peuvent s'ajouter d'autres propositions au cours du contrat. L'affirmation d'un choix de ce type donne beaucoup de crédibilité à la politique affichée de rationalisation. C'est un peu comme cela que, du côté de la tutelle, nous recevons ce type de proposition.

D'autre part, si ces propositions figurent dans le projet de COP et qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration, elles deviennent des propositions d'établissement.

M. CHAMBAUD.- La question est importante, et le Conseil d'administration avait noté dans sa séance précédente qu'il fallait passer d'une déclaration générale d'intention à un certain nombre d'éléments précis.

L'idée est pour nous de poser ces éléments comme des choix à faire. En revanche, leur réalisation étant fixée dans le cadre du COP, ce sera aussi fonction de leur passage devant un certain nombre

d'instances pour être validée. Dès lors que des aspects sont liés à la formation, le CF doit se prononcer sur le sujet. Cela permet, me semble-t-il, d'afficher clairement ce sur quoi nous souhaitons nous développer, mais aussi ce sur quoi nous souhaitons collectivement, en tant que structure, faire des choix de désengagement d'un certain nombre d'éléments.

Sur les formations, cela fait aussi partie d'un sujet en discussion ; l'idée n'est pas de se retirer de tout partenariat avec les structures avec lesquelles nous travaillons mais de choisir ces partenariats en fonction de ce que souhaite l'École, ce qu'elle peut apporter, et des éléments de conduite conjointe d'un certain nombre de grandes thématiques ou de grandes orientations. Nous n'allons pas du tout arrêter tout partenariat demain matin. D'ailleurs, la dynamique enclenchée dans l'École est de les revisiter pour voir ce que cela lui apporte par rapport aux grandes orientations, comment les poursuivre, les arrêter, les modifier. Toutes les possibilités sont ouvertes.

M. PARENT.- Je comprends bien que le document sera engageant au final, même si des modifications peuvent intervenir durant les cinq ans. Il est crédibilisant, d'autant qu'il est précis et affirme les choses très fortement jusqu'à la signature.

Mais prenons l'exemple de la rationalisation des formations diplômantes. J'imagine que ce chapitre a été produit, entre autres, par l'École dans le cadre des travaux des groupes mais auxquels tout le monde n'a pas participé, même s'ils sont représentatifs. J'espère donc que nous allons pouvoir encore en discuter ici ou là, notamment dans les Conseils. Il me semble que des orientations peuvent être vraiment discutées, et peut-être est-ce le moment d'en débattre.

Par exemple, on parle de l'opportunité de créer ce master de « Health Administration » en langue anglaise pour un public international. C'est une bonne idée, mais je ne sais pas d'où elle vient ni comment elle est portée. Pour avoir participé à l'animation d'un diplôme d'établissement en langue anglaise, je suis un peu étonné. Pourquoi pas la langue anglaise, mais sur quel critère, pourquoi simplement pour des publics internationaux, et cela inclut-il des Français ? Tout cela mérite débat.

Pourquoi ne pas construire des diplômes pour des étrangers, comme le MPH, ce peut être effectivement une très bonne idée. Mais ce n'est pas la même chose de dire que des diplômes sont proposés aux Français et à des gens du monde entier, et pas simplement en langue anglaise, car cela leur permet d'être confrontés à des gens d'ailleurs. Ce qui est l'occasion de faire de vraies analyses comparées.

Cela a peut-être été discuté dans les groupes de travail auxquels je n'ai pas participé, peut-être du fait de ma position au CA, mais c'est vraiment engageant et il serait dommage de ne pas avoir un vrai débat sur ces questions. Je suis sûr que pour beaucoup de collègues, d'élèves et d'autres personnels ou parties prenantes, des décisions très engageantes pourraient être discutées. Peut-être la procédure de consultation au sein de l'École était-elle participative, mais je n'ai pas été dans la boucle.

M. CHAMBAUD.- Le document est fait pour être discuté. Il l'est aujourd'hui en Conseil d'administration, comme il l'a été aux Conseil scientifique, Conseil des formations et Comité technique, et il continuera à être discuté. Mais le chronomètre tourne et, à un moment donné, il faut arrêter. Nous sommes dans une optique d'avoir une version stabilisée au prochain CA. Entre temps, un certain nombre de discussions continuent.

Ce point spécifique a effectivement été discuté. Je prends aussi une certaine responsabilité, c'est Manuel Coat qui a pris la plume mais j'ai essayé de voir les conséquences de toutes les discussions qui se sont tenues ici et là, avec des propositions sur un certain nombre de sujets précis qui tiennent compte du contexte dans lequel nous nous trouvons.

Nous pouvons ouvrir le débat autour d'un master en anglais sur l'administration de la santé. Au passage, je précise que le MPH est aussi ouvert à des Français. Donc, il s'agit d'établir si l'École, qui a ouvert un MPH en santé publique en anglais, et a par ailleurs une force importante dans le domaine de l'administration de la santé, est en mesure de le faire.

Sachant que, dans le même temps, le MESR, qui a écrit au président de SPC dans ce sens, demandent ces possibilités d'ouverture. C'est une orientation qui doit être confirmée ou non par les différentes instances mais aussi les gens de l'École ; il s'agit de définir si nous serons capables de le faire et dans quelles conditions. Mais nous n'en sommes pas encore à ce stade. Aujourd'hui, il faut dire si, dans l'expression de l'intention, nous sommes dans cette optique.

Ce que vous dites est valable aussi sur un certain nombre d'autres sujets. Nous avons eu un passage assez compliqué mais nécessaire, avec énormément d'éléments qui sont ressortis de différentes consultations, dont certains très forts étaient à mettre dans ce document et à articuler. Cela étant, tout ce qui est indiqué est contestable et discutable. Et il reste un certain nombre de positions à prendre, je ne le nie pas, mais c'est tout l'intérêt de l'exercice.

M. BERLAND.- De toute façon, il faut faire des choix. Le ministère nous demandera d'être crédibles.

M. SCHWEYER.- Dans l'objectif n°1, je m'interroge sur le point 1.1 « Généraliser et optimiser une approche de formation par les compétences au service des métiers », c'est bien sûr une spécificité importante de l'École, mais je me suis demandé si cela supposait que l'on écarte une formation plus générale sur les politiques publiques, le système lui-même. Dans la formulation actuelle, cela me paraît restrictif, surtout si l'on veut accueillir de nouveaux métiers ou de nouveaux publics. Je pense aux usagers, aux élus. Sans oublier tout l'enjeu de l'ambulatorio, du premier recours, des médecins libéraux.

À mon sens, tout un potentiel d'enseignement dans cette école ne relève pas strictement des référentiels métiers, et je crois utile de compléter ce point pour, justement, préparer l'accueil de nouveaux publics.

Sur le point n°1.5 « Favoriser les synergies entre valences professionnelle et académique de l'École », les dérogations et autres dispenses sont pour l'instant à sens unique. C'est-à-dire que les élèves fonctionnaires ayant passé un concours peuvent être dispensés d'un certain nombre de choses lorsqu'ils veulent suivre un diplôme conjointement. Mais se pose aussi le cas de diplômés de master de l'École qui passent un concours et intègrent les filières, et pour lesquels il n'y a pas de réciprocité. Or, la proximité d'un certain nombre de programmes entraîne des redondances.

Je ne sais pas si c'est envisageable juridiquement, mais il faudrait vraiment étudier la possibilité que cela se fasse dans les deux sens. Si des gens qui ont été diplômés au sein de l'École intègrent des filières, il faut qu'ils puissent avoir des parcours adaptés. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et il me semble important que cela soit étudié.

M. CHAMBAUD.- Merci de cette suggestion, ce sont effectivement des éléments que nous devons regarder. Sur le premier point, c'est d'autant plus vrai qu'on l'examine actuellement. Après, la problématique est peut-être un peu différente car ce seront des formations par rapport aux concours de l'État, mais je n'en vois pas énormément. Nous sommes en pré-discussion pour que l'École participe à la formation -si elle se met en place- des infirmières de l'Éducation nationale. Mais nous devons être capables de regarder d'autres publics auxquels l'École peut apporter des choses intéressantes.

Sur l'ambulatorio, ce sont des sujets que nous commençons aussi à travailler. Mais ils seront probablement porteurs de différences dans la mesure où ce serait plutôt de la formation en cours d'emploi sur des nouveaux métiers de ce type. C'est un sujet en pleine évolution dont l'École ne devrait pas être absente.

Sur le deuxième point, j'entends bien la réflexion, c'est vrai sur un certain nombre d'éléments entre des masters et des formations statutaires. Pour ce qui concerne l'École, je parle sous le couvert du président, je trouverais très intéressant de faire une proposition dans ce sens. Maintenant, il faut voir comment cela intervient dans le cadre des modalités de définition, non pas du canevas mais des exonérations au canevas. Cela ne me paraît pas totalement impossible. Et je suis tout à fait d'accord pour le mettre dans le document.

M. ZMIROU-NAVIER.- Un point d'illustration du propos de François-Xavier, nous pratiquons cela depuis de nombreuses années pour le passage entre des IGS, diplômés CTI, qui réussissent le concours IES, d'un niveau académique de type « ovni » Bac+4 alors qu'ils sortent avec un diplôme bac+6. Mais ils réussissent le concours et on ne va pas leur faire suivre l'ensemble de la formation qu'ils ont déjà largement acquise. Et c'est en accord total avec la fonction publique que nous adaptions leur cursus, avec beaucoup plus de travaux personnels à réaliser, plutôt que de suivre des cours qu'ils ont déjà suivis pendant un an et demi.

Mme QUIDU.- Je voudrais revenir sur l'intervention de Bertrand Parent, car le niveau de détail à apporter dans un COP est une question que nous avons posée au Comité technique. S'il est nécessaire d'avoir un certain niveau de détail, pourquoi pas, mais il faut faire attention à la lecture que l'on peut en faire. En page 7, il est écrit que l'École met fin à sa participation à certaines formations, et on met au

même niveau le master sciences cliniques infirmières et le master éducation à la santé, alors que ce n'est pas du tout pour les mêmes raisons qu'il va être mis fin à ces deux masters.

Monsieur le directeur, dans votre point d'information, vous avez parlé des rapports AERES et de la Cour des comptes, et signalé que vous teniez compte de certains de leurs points. Je m'interroge sur les recommandations de la Cour des comptes qui, dans sa cinquième proposition, dit : « Conduire une évaluation complète du pôle parisien portant à la fois sur son rôle dans la réalisation des missions de l'École, notamment le MPH, le département des sciences infirmières, la MSSH, et sur ses coûts de fonctionnement... » Je m'étonne que la réflexion soit menée sur la MSSH et le département des sciences infirmières mais pas sur le MPH.

M. CHAMBAUD.- La discussion au CT a fait ressortir la nécessité d'être le plus explicite possible dans les raisons des choix. Cela a été bien entendu.

Quant au MPH, nous sommes en train de regarder ses modes d'organisation et la façon dont il peut fonctionner. À mon sens, il n'a pas à être remis en cause, mais il est nécessaire de préciser son mode de fonctionnement et la façon dont il intervient. Je rappelle que ce master fonctionne et rencontre un certain succès auprès des candidats. Des ajustements sont aussi à faire sur la façon dont le public est accueilli ; j'ai souligné le problème de l'accueil non satisfaisant dans les locaux parisiens.

Mais il ne me semble pas, sauf avis contraire du Conseil d'administration, que cela remette en cause l'intérêt pour l'École d'avoir ce master qui est le seul en France dans ce cadre. D'autant qu'il correspond à une attente, à un besoin, ce qui a été rappelé par le courrier de la ministre. Nous avons besoin de ce type de formations. Sur ce sujet, l'École est en avance sur beaucoup d'autres structures.

M. PETITJEAN.- Je trouve très intéressantes les références réitérées à un modèle qualifié d'hybride, ainsi que les deux orientations et les cinq axes, on fait aussi référence au cycle de transfert des compétences. Il semble que c'est un élément important et mobilisateur, qui donne du sens, fait école, et cela peut peut-être servir de socle à l'organisation qui va être travaillée.

Je trouve également très intéressant le versant relatif au projet social, notamment le fait qu'il soit prévu en 2014 un dispositif de prévention des risques psychosociaux. C'est un élément que j'ai essayé de porter plusieurs fois ici.

J'ai une remarque sur le modèle économique qui n'apparaît pas vraiment dans le COP, peut-être est-il dans une annexe. En lisant, il me semble que nous sommes en plein changement par rapport à cela et que nous devons réfléchir à trouver des ressources propres autour des différents dispositifs.

Je me demande s'il ne faudrait pas avoir un échange sur le sujet, autour du mécénat, du *crowdfunding*, des financements autres que les appels à projets ou les contrats dont nous sommes familiers. Je me demandais même s'il ne fallait pas étendre la mission de recherche de financements au-delà de ce que font déjà quelques structures dans l'École, comme le BAC et les relations internationales.

Par ailleurs, lorsqu'on fait mention du dispositif d'accréditation, on ne parle plus de l'accréditation CEPH qui était évoquée auparavant. Je voulais vérifier ce changement de position.

Je n'ai pas vu non plus mentionnées les associations d'anciens élèves. Or, de mon point de vue, c'est quelque chose de très important pour la vie de l'École et faire le relais dans le système de santé ensuite. Ce pourrait être un élément à compléter.

Enfin, j'aimerais plus d'informations sur l'institut de l'usager, de quelle structure parle-t-on et comment l'École pourrait-elle s'y associer ?

M. CHAMBAUD.- Sur la prévention des risques psychosociaux, des activités vont démarrer incessamment puisqu'un appel d'offres a été organisé et que nous avons choisi le prestataire. Nous mettons en place le comité de pilotage, dont Mme Surel est en charge, et qui va démarrer maintenant très vite.

Concernant le modèle économique et les ressources propres, des éléments sont déjà discutés aujourd'hui. Le mécénat est un peu pratiqué au travers de certaines chaires. Mais jusqu'où peut-on aller ? Mon sentiment est que nous pouvons envisager ces aspects à partir du moment où un cadre éthique permet d'éviter tout problème dans la façon de travailler avec des organismes privés. C'est pour moi un point d'attention à avoir. C'est-à-dire qu'il ne faut pas se retrouver dans une situation de conflit

d'intérêts dans le cadre d'un mécénat. La pratique est encore faible à l'École, mais elle peut se développer.

Quant au *crowdfunding*, nous commençons aussi à examiner quelles en sont les possibilités. J'aurais tendance à dire que c'est aussi un sujet d'attention, peut-être cela permettrait-il d'augmenter nos ressources propres. Mais c'est un modèle compliqué car si nous augmentons nos ressources propres, nous augmentons la part du travail des enseignants pour les développer. Cela doit donc générer de vrais bénéfices à réinjecter ensuite dans l'École. D'après ce que j'ai vu jusqu'à présent, il est possible de le faire évoluer pour en avoir un peu plus, mais cela ne modifiera pas fondamentalement, en quelques années, la structure du financement.

En outre, il est important pour nous de montrer que nous sommes capables d'avancer sur les ressources propres. À part les chaires, les deux principales ressources sont les contrats de recherche et les formations continues.

S'agissant de l'accréditation, cette décision avait été discutée et prise en CA. Nous avons signifié l'abandon de la procédure CEPH qui entraînait des coûts non négligeables pour l'École. Surtout, cela avait de fortes chances de conduire à une non-accréditation car nous étions dans un processus un peu ambigu entre la demande d'accréditation de l'École et non du MPH uniquement, comme cela avait été supposé au départ. En outre, d'après les éléments venant du CEPH, l'École n'aurait pas pu passer leurs critères d'école de santé publique.

Nous avons donc décidé de l'abandonner et de nous retourner vers l'accréditation européenne, dont la structure débute, et dans laquelle le MPH est tout à fait en mesure d'être accrédité. Cela nous coûtera beaucoup moins cher puisque nous sommes déjà membre de l'ASPHER. De plus, le système d'accréditation a un avantage par rapport au système américain : ses exigences sont plus souples et nous pouvons faire valoir le côté professionnel de notre école.

Concernant l'association des anciens élèves, certains sont certainement représentés par le biais de l'ADH. Cela étant, je suis assez partisan d'avoir une association d'anciens élèves dynamique, sous statut de la loi de 1901. J'ai cru comprendre qu'il en existait une il y a quelques années mais elle a disparu. Les statuts doivent être encore déposés, mais je ne pense pas qu'elle soit très dynamique aujourd'hui. En tout cas, le fait d'avoir une structure de ce type serait intéressant pour l'École.

Enfin, l'institut de l'usager est une proposition de la Fédération hospitalière de France à laquelle l'École a répondu positivement. Les choses sont en train d'évoluer mais l'idée centrale pour nous, et on le retrouve clairement dans les orientations du récent rapport de Claire Compagnon, est d'ouvrir la possibilité que les usagers, les patients, soient partie prenante de nos formations. Cela se fait déjà pour une partie mais nous le ferons de façon plus visible. Surtout, il s'agirait de travailler aux aspects que l'on peut voir dans d'autres pays de « patients-experts », ou notre capacité à investir des axes de recherche en lien avec les patients.

Aujourd'hui, il n'y a rien de plus précis. D'abord, il nous faudrait des modes de financement permettant de développer une structure de ce type. Ensuite, cela nécessiterait de travailler un projet dans ce cadre, y compris avec les représentants des patients. On voit bien en tout cas l'opportunité forte en ce moment de travailler ces sujets, et il serait très bien que l'École soit présente dans ce domaine.

M. COURAUD.- Si le projet était bien affiché, peut-être cela donnerait-il des idées pour un financement.

M. BERLAND.- Vous faites bien de nous le dire...

M. COURAUD.- J'ai parlé avant tout d'idées ! La préparation d'un tel document est le moment pour l'École de montrer une réflexion et une autonomie de propositions. Je ne dis pas que tout sera obligatoirement suivi par les tutelles, mais si ce n'est pas au moins affiché, il est certain que ce ne sera pas suivi.

M. SCHWEYER.- Je voudrais revenir sur l'échange avec M. Couraud ; ce qui a été dit tout à l'heure conduit-il à reformuler l'objectif n° 6 ? Il est dit que l'École va s'ancrer dans les deux communautés universitaires. À votre avis, faut-il reformuler la chose ?

M. COURAUD.- Je ne peux pas vous promettre que ce sera possible, mais votre souhait est d'être ancrés dans les deux communautés, vous l'exprimez et vous essayez de soutenir cette demande avec

tous les arguments possibles. Si c'est faisable juridiquement, réglementairement, nous vous suivrons puisque vous le demandez. Il n'est donc pas choquant que vous le fassiez.

Encore une fois, ce document est un projet élaboré par l'établissement pour cinq ans. Comme pour un projet de recherche, il montre sa capacité au temps T à se projeter dans l'avenir, dans des compétences, des savoirs qui lui permettent de faire des propositions. Il n'est pas certain que les financements arriveront automatiquement, mais vous avez plus de chances de les obtenir si vous proposez des projets séduisants, qui vont pouvoir ouvrir des portes et être perçus comme très positifs, que si vous ne proposez rien ou que le discours est tellement généraliste que rien de concret n'apparaît.

Il n'y a pas de raison de se censurer. Il faut que ce soit évidemment faisable, raisonnable par rapport aux moyens dont dispose l'École, mais dès lors que le projet repose sur des bases saines, c'est le moment ou jamais de l'exprimer.

M. SCHWEYER.- Cela m'aide à comprendre une chose car je trouvais que certains points du projet de contrat présenté relevaient plutôt d'un projet d'établissement. D'après ce que je comprends, cela donne du crédit aux propositions en matière de réorganisation, de finances. Je revois la lecture que j'en avais.

J'ai juste une suggestion pour le site parisien : je trouve que la formulation gagnerait si l'on disait que l'on peut accueillir sur le site parisien des chercheurs des autres unités mixtes de recherche, surtout si des projets sont partagés avec la communauté SPC. Dans la rédaction actuelle, le MOS est cité et, quelque part, on se demande si l'on va réécrire l'histoire : les chercheurs à Paris et les enseignants à Rennes.

Ce n'est pas symbolique, l'équilibre de cette équipe, sa reconnaissance, tiendra de son ancrage aussi bien parisien que rennais. C'est un enjeu très important pour la formation. Je suggérerais de reformuler le paragraphe sur le site parisien pour que cette idée ne nous vienne pas, et que l'on voie bien que c'est une plate-forme de présence pour supporter tous les partenariats.

M. PARENT.- J'appuie très fortement ce qui vient d'être dit.

Je voudrais aussi revenir sur l'objectif n°3 « Développer et structurer l'expertise à l'EHESP » et rapprocher cela des enjeux évoqués dans nos discussions précédentes autour du modèle économique et de la recherche de légitimité de l'École. Au passage, je trouve que le terme « légitimité » revient très souvent dans le texte. Au fond, pourquoi aurions-nous à construire tant que cela une légitimité, ne sommes-nous pas déjà légitimes ?

Donc, je trouve le texte léger sur ce plan, j'ai compris que la formulation et l'écriture du document devait être extrêmement synthétique mais je ne vois pas grand-chose autour de cet enjeu majeur. On a évoqué les ressources propres mais aussi les activités d'enseignement et de recherche. On sépare dans ce texte l'expertise de la recherche, pourquoi pas, même s'il existe des liens. Lorsqu'on est dans de la recherche-action, peut-être n'est-on pas très loin de l'expertise.

En termes de définition, réduire l'expertise à proposer aux pouvoirs publics une aide à la décision, à la mise en oeuvre des politiques publiques est un peu réducteur. On peut aussi considérer que l'expertise consiste à conseiller des Directions d'établissements, d'ARS, n'importe quelle organisation du secteur de la santé social ou médico-social, mais aussi les ONG en France et à l'étranger. L'expertise ne renvoie pas qu'aux pouvoirs publics et aux politiques publiques. Cette activité est d'autant plus rémunératrice qu'elle renvoie au conseil auprès de structures.

Deuxième élément, peut-être mériterait-on de disposer assez vite d'une cartographie des activités d'expertise réalisées par l'École. Je ne sais pas ce que font mes collègues ou les acteurs de l'École en matière d'expertise. Je n'en ai aucune idée. Et je pense que cela pourrait nous éclairer sur ce que l'on fait aujourd'hui dans ce domaine.

Par ailleurs, il serait sans doute très intéressant qu'une analyse des besoins soit proposée pour nous permettre d'orienter nos actions, même si les axes stratégiques de l'École affirmés dans sa politique générale seront structurants pour nous orienter. Je vois que la seule réponse à ces enjeux est la mise en place d'une cellule dédiée à l'expertise. C'est bien, mais j'ai peur que, comme beaucoup d'organisations, nous soyons dans une sorte de dérive bureaucratique.

Au fond, il y a ceux qui produisent de l'expertise et les fonctions supports. Il faut faire attention aux besoins pour assurer une activité d'expertise, cela consiste aussi à soutenir les producteurs. Et

n'entendez pas dans mon propos que les producteurs seraient des enseignants-chercheurs ; un producteur dans l'automobile, c'est un opérateur sur une ligne de production. Et pour moi, il est extrêmement valorisé d'être un opérateur sur une ligne de production.

Pour autant, je vois ici que les investissements sont plutôt basés sur une approche de fonction support vis-à-vis de l'expertise. Or, à mon sens, pour développer l'expertise à l'École, il faut des recrutements, peut-être d'ingénieurs d'études, de professeurs, d'enseignants-chercheurs. En tout cas, lorsqu'on recrute des enseignants-chercheurs, peut-être faut-il les amener à s'intéresser à cette question de l'activité d'expertise, ce pourrait être un critère de recrutement.

M. CHAMBAUD.- Sur le premier point, comme il a été évoqué à plusieurs reprises, l'expertise et la recherche ne sont pas la même chose. Je le dis d'autant plus que je le vois au travers de notre particularité par rapport à d'autres organismes ; l'École est très bien placée sur l'expertise. Dans certains domaines, elle est fortement sollicitée. C'est peut-être encore plus fort en environnement et santé puisqu'une grande partie du travail du LERES touche à l'expertise. Mais l'École est présente en expertise sur beaucoup de sujets. C'est un élément positif et majeur dans le modèle de l'École et l'idée est de le développer.

On peut, bien sûr, fixer des objectifs pour voir jusqu'où aller. Il est vrai que cela rapporte un certain budget mais cela mobilise aussi des enseignants. On se retrouve dans cette recherche d'équilibre : que peut-on faire, jusqu'où aller ? Un travail a déjà été réalisé pour quantifier le prix d'un expert de l'École, par Catherine Dessein et Laurence Malpot, et essayer de ne pas sous-estimer ce que pouvaient rapporter des travaux d'expertise au sein de l'École. C'est un sujet important qui a d'ailleurs présidé au fait d'avoir cet aspect spécifique sur l'expertise dans l'École.

Sur l'état des lieux, nous pensons effectivement à une mission ponctuelle. L'idée de la cellule n'est pas de mettre une couche administrative supplémentaire puisque nous essayons au contraire de simplifier. Il s'agit plutôt de répondre à la question que vous avez posée : déterminer quelles expertises sont mobilisées au sein de l'École. Nous tâcherons de faire cela de façon souple et flexible. Mais nous avons vraiment besoin de cet aspect, y compris pour voir les sujets sur lesquels l'expertise de l'École n'est pas utilisée et pourrait l'être.

J'en profite pour adresser un clin d'œil à nos élèves car notre structure d'expertise, EHESP Conseil, fonctionne plutôt bien. Elle permet de voir que l'expertise ne vient pas seulement des enseignants mais aussi des travaux menés avec nos élèves et étudiants. Cela permet d'avancer sur le lien entre élèves, étudiants et enseignants sur le sujet. C'est un très bel exemple.

M. PARENT.- Je souscris tout à fait à cela. Par exemple, les directions des établissements de santé et médico-sociaux attendent beaucoup de l'École dans le domaine de l'expertise et du conseil. En réalité, nous ne savons pas répondre à cette demande pourtant très forte aujourd'hui. Si nous pouvions organiser une réponse structurée, en associant recherche, élèves, enseignants, notre légitimité et nos ressources propres pourraient augmenter très fortement.

Je connais un peu les activités de EHESP Conseil, qui restent faibles à l'échelle de la demande française. Bon nombre de cabinets de conseil, que j'ai connus à l'époque de la formation des directeurs généraux des ARS, développent très fortement des activités de conseil vers tous les établissements de santé, avec l'appui de l'ANAP, et nous sommes assez extérieurs à cela.

On arrive aussi à la limite des capacités de production des personnels de l'École. Cela implique sans doute des recrutements, des moyens. Je ne sais pas comment nous pourrions faire reconnaître à l'Enseignement supérieur cette activité qui, à mon sens, mérite d'être soutenue et développée car elle arrivera à positionner l'École très fortement sur le territoire français et international.

Mme BONNAURE-MALLET.- L'expertise immatérielle se valorise, s'affiche et se communique. En l'occurrence, vous appartenez à l'UEB et vous rejoignez la SATT, avec un affichage fort de l'expertise immatérielle, laquelle vous permet d'avoir une communication mais aussi des clients potentiels. Et c'est la SATT qui se charge de faire votre portail, avec tous les projets qui existent, (Technosciences) en système ouvert et qui appartiennent à l'UEB.

M. POMMERET.- Je précise que le Conseil d'administration a donné son aval non pas pour la SATT de l'UEB mais par l'intermédiaire de SPC.

M. CHAMBAUD.- Avec une convention pour faire le lien avec la SATT Grand Ouest.

Mme BONNAURE-MALLET.- Je ne sais pas si elle est signée.

Mme TILLY.- Je reviens sur le système d'équivalence des formations. Lorsqu'on intègre le réseau doctoral en tant que doctorant, on doit effectuer un certain nombre de formations doctorales dans toutes les disciplines de la santé publique. Or, on a du mal à savoir si l'on peut valoriser ce que l'on a déjà validé, ce n'est pas automatique.

On est aussi amené à faire des formations dans nos écoles doctorales, mais la transmission entre les équivalences des écoles doctorales et le réseau doctoral n'est pas très limpide. Même les crédits impartis à chaque formation sont valorisés de manière très différente en fonction du réseau et de l'école doctorale. Il serait bien d'avoir un éclairage sur toutes ces questions.

Par rapport aux formations doctorales, on est parfois un peu surpris de l'offre ; soit les formations sont trop simples par rapport à nos champs de compétences, soit elles sont bien trop poussées et nous sommes complètement noyés. Il serait bien que les fondamentaux dans chaque discipline puissent être proposés à tous les doctorants.

Mme BONNAURE-MALLET.- Ce n'est pas propre à l'EHESP, le parcours d'un doctorant est extrêmement compliqué.

Mme BLOCH.- Ce point a été identifié et nous avons mis en place un groupe de travail sur les sujets explicitement, c'est-à-dire une mise à plat des formations dans les écoles doctorales et le réseau.

Quant aux questions de crédits, de nouvelles modalités sont en train de se mettre à place avec des séminaires de doctorants qui vont permettre de valider des crédits, et une reconnaissance d'expérience. En tant que doctorants, vous êtes associés à cette réflexion.

M. COURAUD.- J'interviens sur un point qui touche le doctorat et les contrats doctoraux, mentionné à la page 13 : la demande de codélivrance du grade de docteur par l'EHESP. À l'heure actuelle, l'EHESP a des contrats doctoraux d'origine du ministère et une partie sur fonds propres je crois, dans le cadre du réseau doctoral. Cela signifie que ces doctorants sont financés dans le cadre des contrats doctoraux par l'EHESP.

M. CHAMBAUD.- Il y en a quatre sur huit.

M. COURAUD.- Quatre viennent du ministère. Ce que le ministère donne à l'EHESP, l'EHESP en est propriétaire. Il y en a donc au moins huit. Ces doctorants sont financés par l'EHESP et j'imagine qu'ils sont inscrits chez vous... (*Réactions dans la salle.*) Si l'EHESP les finance, ils doivent être inscrits à l'EHESP, c'est elle qui signe le contrat doctoral.

Mme BLOCH.- Non, ils sont salariés de l'École.

M. COURAUD.- Donc, vous transférez l'argent à l'autre établissement ?

Mme BLOCH.- Ils sont salariés.

M. COURAUD.- Donc, vous les inscrivez. Vous ne pouvez pas signer un contrat doctoral sans que le doctorant soit inscrit dans l'établissement. Vous dites qu'ils sont salariés, mais ils sont inscrits en thèse à l'établissement. On ne peut pas dissocier les deux.

Mme BLOCH.- Ils sont inscrits au réseau doctoral.

M. COURAUD.- Oui, mais comme son nom l'indique, c'est un « réseau » et il relie des établissements. Et si c'est un contrat doctoral de l'EHESP...

Mme BLOCH.- Il n'y en a pas.

M. COURAUD.- Clairement, lorsqu'un établissement finance un contrat doctoral, le doctorant qui est sur ce contrat est inscrit dans l'établissement.

Mme BLOCH.- En fait, nous avons prévu d'inscrire tous les doctorants à l'établissement. Mais, le problème concerne ensuite la délivrance.

M. COURAUD.- L'EHESP étant un grand établissement universitaire, il n'est pas possible qu'un doctorant inscrit dans l'établissement ne voie pas son doctorat délivré par l'établissement dans lequel il a été inscrit. Puisque vous signez des contrats doctoraux, c'est que vous avez l'habilitation.

Mme THOUVENIN.- Non.

M. COURAUD.- Je vous assure que vous l'avez.

Mme BLOCH.- Nous en discutons depuis trois ans avec les équipes de l'INSERM.

M. COURAUD.- Je parle sous le contrôle d'un président d'université, mais lorsqu'un établissement signe un contrat doctoral, le doctorant est inscrit dans l'établissement. Si l'on vous confie des contrats doctoraux, c'est que vous en avez la responsabilité et vous avez l'obligation de les suivre jusqu'à la délivrance du diplôme. Vous êtes dans une position inattaquable. Je ne peux rien vous dire de plus simple que cela, sinon que les autres établissements semblent enrichir leur nombre de docteurs avec ceux de l'EHESP.

M. CHAMBAUD.- Cela veut dire que nous pouvons sortir un doctorant aujourd'hui avec un diplôme délivré par l'École ?

M. COURAUD.- Oui, puisque vous êtes un grand établissement universitaire et vous avez un réseau doctoral sur votre établissement. Si cette thèse a été réalisée dans l'unité de recherche d'un autre établissement et que celui-ci demande une codélivrance, c'est négociable et normal puisqu'il peut se prévaloir d'avoir financé le fonctionnement de la thèse, tandis vous avez financé le doctorant. C'est une double responsabilité et il est vrai qu'une codélivrance paraît une solution raisonnable qui tient compte des deux investissements. Mais, il n'y a aucune raison que vous ne codélieveriez pas la thèse.

Départ de M. Arcos.

M. PARENT.- Donc, en tant que grand établissement, l'EHESP, de fait, statutairement, peut délivrer des diplômes de doctorat.

M. COURAUD.- Dans le cadre d'une école doctorale ou, cas extrêmement particulier, dans le cadre d'un réseau doctoral.

Mme BLOCH.- Pourriez-vous nous l'écrire ?!

M. PARENT.- Peut-être le problème tient-il au fait que peu d'enseignants-chercheurs sont habilités à diriger les recherches à l'École, et donc la plupart sont codirigés.

M. COURAUD.- C'est autre chose.

M. PARENT.- C'est sans doute dans la négociation avec les autres.

Mme BLOCH.- Nous avons 20 HDR à l'École qui peuvent diriger des thèses.

M. COURAUD.- C'est un autre cas, on sort du réseau doctoral. Effectivement, des HDR sont rattachées à des écoles doctorales, soit à Rennes, soit à Paris. L'École doctorale étant rattachée à un autre établissement, si la recherche se fait au sein d'une unité de recherche de cet établissement et que l'HDR est rattachée à l'EHESP, effectivement l'autre établissement est plus en position de réclamer l'inscription chez lui et donc de délivrer la thèse lui-même, sauf accord particulier par exemple si l'EHESP est membre de l'école doctorale, mais c'est plus difficile.

Dans le cadre du réseau, on a les mêmes responsabilités. Même si c'est un cas particulier, c'est la même chose qu'une école doctorale puisque l'on donne des contrats doctoraux. Et donc, les choses sont claires, quand il y a financement d'un doctorant au sein d'une structure de formation doctorale par un établissement, ce doctorant doit être inscrit dans l'établissement, et on ne voit pas comment ce dernier pourrait ne pas codélivrer la thèse.

Nous sommes prêts à vous aider dans la négociation. Comme vous allez revoir la convention si le réseau est renouvelé, il faut que ce soit clairement écrit. Mais, réglementairement vous êtes parfaitement légitimes à le faire. Je pourrais citer d'autres exemples mais hors réseau, puisque vous êtes le seul exemple de réseau.

Peut-être est-ce une mauvaise compréhension de ce qu'est un réseau doctoral. Dès lors que l'on met des contrats doctoraux sur un réseau doctoral, cela a la même valeur qu'une école doctorale. L'organisation et la mission sont un peu différentes, mais vous avez la même responsabilité vis-à-vis des doctorants. Sinon, on ne vous en confierait pas le financement. Si on le fait, c'est bien que vous avez une responsabilité dans leur formation. Si l'unité est située dans un autre établissement, c'est normal, mais vous devez participer. En cas de problème sur un contrat doctoral que vous financez, c'est vers vous l'EHESP que l'on se retournera pour savoir si l'on continue à le financer ou non. Vous serez en première ligne.

M. BERLAND.- à l'AMU, nous avons le même cas avec Centrale Marseille, et pour certaines écoles doctorales coaccréditées. Lorsque c'est Centrale qui finance, c'est elle qui délivre. Il faut quand même regarder le niveau de coaccréditation me semble-t-il. Si le réseau vaut pour coaccréditation, l'École peut remettre le doctorat. Ce n'est pas anodin pour l'école.

M. COURAUD.- C'est pourquoi je me permets d'intervenir sur ce point qui n'a pas été soulevé. Le nombre de thèses délivrées au sein de l'École est un indicateur important. En créant le réseau doctoral sous la responsabilité de l'EHESP, on vous a confié une responsabilité en matière de formation doctorale qui ne peut se traduire que par des co-délivrances. Je ne vois pas comment vous pourriez ne pas être impliqués. Cela n'aurait pas de sens. Le réseau doctoral n'est pas une simple gestion administrative.

M. BERLAND.- Cela vaut pour accréditation ?

M. COURAUD.- Bien sûr. C'est un cas particulier d'école doctorale, et comme il n'existe qu'un exemple, il n'y a pas de jurisprudence, mais dans notre esprit, puisqu'on a créé cette structure pour l'EHESP, l'idée était que vous ayez une coresponsabilité. Et donc, il doit y avoir une co-délivrance.

M. BERLAND.- Vous n'êtes pas porteur d'euros mais de bonnes nouvelles !

M. COURAUD.- J'essaie de compenser !

Puisque le réseau va probablement être renouvelé et que des conventions seront de nouveau signées avec des établissements, le plus simple est que vous négociiez sur la base d'une co-délivrance ; je parle bien des contrats qui dépendent du réseau. En cas de blocage, nous arbitrerons entre les établissements.

Mme BONAURRE-MALLET.- En d'autres termes, il faut réaffirmer les points de votre page 13.

M. BERLAND.- Pour faire un rétro planning, compte tenu de tous les commentaires faits, la question est de savoir si nous serons en mesure au mois de mars que le Conseil d'administration émette un avis pour que le dossier soit discuté avec les ministères. Cela laisserait un temps suffisant de discussion avant que le contrat soit validé par le CA. Ce sera un point non négligeable de notre ordre du jour de mars.

3. Questions diverses

(Aucune question n'est soulevée.)

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 35.)